



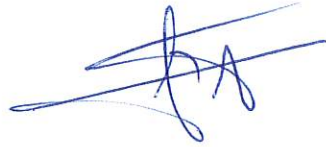
2026/13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 09 FEVRIER A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Madame BLIMON Rachel, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Absents excusés : Madame L'HOMME Céline, M. LANSARD RUIZ Pierre, M. CALISTO David Absents : Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.
OBJET : Contrat de prestation avec la compagnie Barber Shop Quartet pour le spectacle du 17/05/2026	Madame Christine Henry, Adjointe au Maire déléguée à l'Action sociale rappelle à l'Assemblée la volonté de la municipalité de maintenir des liens avec toutes les générations et d'animer le village, CONSIDERANT que le repas des aînés représente un rendez-vous incontournable et qu'il convient de le perpétuer, L'idée est d'apporter de la convivialité entre ces administrés et de retrouver le plaisir de passer une journée ensemble.



DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	Madame Henry propose à l'Assistance le recours à l'Association Compagnie Barber Shop Quartet pour animer le repas qui se tiendra dimanche 17 mai 2026 à la salle des fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 765 € TTC.
DATE D'AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat avec l'Association Compagnie Barber Shop Quartet dont le siège social est situé 4 Côte des Sœurs 33 360 CAMBLANES ET MEYNAC. - INDIQUE que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2026. - DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
OBJET : Contrat de prestation avec la compagnie Barber Shop Quartet pour le spectacle du 17/05/2026	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU Le Secrétaire de séance,  Jean-Marie BAGGIO

